

Collectif OGM non merci !

Blog : <http://ogmnonmerci01.hautetfort.com/>

e-mail : Ogm-non-merci@hotmail.fr

Bourg en Bresse, le 29 août 2007

Relais du collectif :

Eliane Cotton : 04 74 51 36 75

Bastien Oustry : 04 74 51 72 85

Objet : Lettre ouverte au président du CIVB

A l'intention de M. Georges Blanc,
Président du Comité Interprofessionnel de la
Volaille de Bresse
*Copie : M. Pierre Bernard, Vice Président du
CIVB, M. Christophe Boucault, Directeur du
CIVB, éleveurs de volailles de Bresse du
département de l'Ain et médias du département.*

Monsieur,

Le 4 juillet dernier le ministère de l'agriculture a rendu public le registre des cultures OGM commercialisables. Ce registre fait état de la culture de 135 ha de maïs OGM dans l'Ain, au cœur de la zone de l'AOC Bresse, AOC dont l'une des particularités est d'imposer une part de maïs dans la ration alimentaire des volailles.

Nous, associations de consommateurs, apiculteurs, agriculteurs conventionnels ou respectant des chartes qualité (Agriculture Biologique, labels, produits fermiers, Appellations d'Origines Contrôlées "Comté" et "Bresse", ...), associations de défense de l'environnement et simples citoyens consommateurs souhaitons interroger les responsables de l'AOC « volaille de Bresse » au sujet de la compatibilité d'une production d'excellence telle que la volaille de Bresse avec la présence d'OGM dans sa zone de production :

- Ne craignez-vous pas qu'une association d'idée dommageable prenne forme dans l'esprit des consommateurs entre les termes « volaille de Bresse » et « OGM » à l'heure où les sondages rapportent que 86 % des citoyennes et des citoyens français sont opposés à leur production et à leur consommation ?
- Comment comprenez-vous qu'il n'y ait pas eu de concertation sur les risques que représente pour la filière Volaille de Bresse la mise en culture d'OGM à grande échelle dans sa zone de production ?
- Avez-vous prévu de prendre des mesures particulières pour garantir l'absence d'OGM dans l'alimentation des volailles de Bresse ? Des précautions sont-elles par exemple définies pour assurer la séparation des récoltes et éviter que des grains OGM soient mélangés aux récoltes conventionnelles qui entrent dans leur alimentation ?
- Allez vous exiger la localisation précise des cultures OGM afin de permettre à l'avenir aux éleveurs en AOC Bresse d'éviter de planter leur maïs à proximité pour diminuer le risque de le voir contaminé par le pollen OGM ?

Le collectif *OGM non merci !* considère la volaille de Bresse comme l'un des fleurons de la gastronomie française. La réputation de ce produit d'exception est internationale. Elle est le fruit d'un terroir, c'est-à-dire d'un agrosystème et de savoirs-faire spécifiques. Elle constitue donc un héritage commun unique. Nous estimons impératif d'inscrire dans le cahier des charges du CIVB, puisque ce n'est pas encore le cas, l'interdiction d'une alimentation issue directement ou indirectement d'OGM tout au long de la vie des volailles de Bresse.

Nous sommes prêts à vous soutenir dans l'affirmation de cette exigence pour sauvegarder l'image de marque des produits des éleveurs de l'AOC. Seule cette exigence pourra, selon nous, maintenir leur succès auprès des consommateurs et préserver le produit phare de l'identité et de la culture Bressane dont vous avez la responsabilité.

La filière est face à un risque majeur. Sans mesures strictes et claires, il sera possible de trouver bientôt chez les volaillers des poulets de Bresse nourris au Monsanto810 et à sa toxine insecticide Bt.

Certains que vous accepterez de répondre à nos interrogations et que vous saurez apprécier notre volonté d'assurer l'avenir économique de l'AOC, nous vous prions de recevoir, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Collectif OGM NON MERCI !